



Ville de Dalhousie

Directives Covid-19 pour le patinage libre

- L'horaire du patinage libre sera le vendredi de 19h10 à 20h10 et le dimanche de 13h à 13h50.
- Les utilisateurs ne seront autorisés dans le bâtiment que 10 minutes avant l'heure prévue du début du patinage libre. Il n'y aura pas d'admission anticipée à l'établissement. Les utilisateurs sont demandés de quitter aussitôt avoir complété de patiner. Flânez dans les espaces communs et les corridors est interdit.
- Tous les utilisateurs devront s'enregistrer et fournir une preuve de vaccination ;

Quelle preuve de vaccination est acceptée?

- dossier maSantéNB
- Dossier de vaccination d'une clinique de l'RRS, d'une pharmacie ou de la santé publique
- Photo ou une copie du dossier d'immunisation
- Une preuve de vaccination d'une autre province ou territoire

**** Les personnes qui ne peuvent pas recevoir de vaccin en raison d'une exemption médicale devront présenter une preuve d'exemption signée par un fournisseur de soins de santé**

- Pendant que vous vous trouvez dans les locaux de l'aréna Inch Arran y compris, mais sans s'y limiter: les vestiaires et toutes les autres zones de l'établissement, toutes les personnes doivent porter des masques communautaires. Les masques communautaires ne peuvent être retirés que pour manger ou boire. **Les masques peuvent être retirés lorsque les patineurs sont sur la glace.**

Merci de votre soutien et nous vous remercions votre collaboration continue pendant que nous travaillons à un retour sécuritaire au jeu.

Remarque: Étant donné que la pandémie COVID-19 et les lignes directrices applicables en matière de santé publique évoluent constamment, ce document et les exigences qui y sont décrites peuvent être modifiés à la discrétion de la ville de Dalhousie et l'aréna Inch Arran. Les versions modifiées seront diffusées aux groupes d'utilisateurs dès qu'elles seront disponibles.
